



Compte rendu Conseil Municipal de Mondrainville

Vendredi 2 octobre 2020

L'an deux mil deux mil vingt, le vendredi deux octobre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Mondrainville, sous la présidence d'Edith GODIER, maire de Mondrainville.

Membres présents : Mme Edith GODIER, M. Didier BERTHELOT, M. Patrick BUFFARD, M. Nicolas BRASSEUR, Mme Amélie PAINVIN-CASANOVA, M. Ludovic BRAULT, M. Anthony JEANNE, M. Thomas ONFROY, M. Rémi LECHAT- M. Anthony DUPART- Mme Félicie LEMERCIER, Mme Béatrice LECLAVIER, Mme Sylvia AGUILAR.

Membres absents excusés : MM Arnaud BOULLIGNY, Olivier MORET

Pouvoir : Olivier MORET à Didier BERTHELOT,

Le conseil municipal est composé de 15 membres en exercice, 12 sont présents +1 pouvoir

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités locales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Monsieur Anthony JEANNE est désigné pour remplir cette mission.

Présentation du SCoT « Caen-Métropole »

En préambule, madame le maire commente l'analyse de compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Mondrainville avec les orientations du SCoT Caen-Métropole.

Après avoir brièvement défini ce qu'est un SCoT (Schéma de cohérence territoriale), elle explique le positionnement de la commune de Mondrainville dans ce grand projet de territoire. Le SCoT est un document de planification et d'aménagement du territoire élaboré à l'échelle de l'aire urbaine du Pôle métropolitain Caen Normandie. Son périmètre comprend 5 communautés de communes et 150 communes. Il se divise en huit secteurs qui se déclinent du centre urbain métropolitain à l'espace rural.

La communauté de communes « Vallées de l'Orne et de l'Odon » est composée de 3 secteurs allant de la couronne périurbaine, d'un pôle relais, à l'espace rural. La commune de Mondrainville est classée dans l'espace rural. Les communes à vocation agricole, les moins peuplées du territoire du Scot (moins de 2000 habitants), avec peu ou pas d'équipements sont classées « espace rural ». Le SCoT impose des règles strictes en matière d'enveloppe foncière en limitant la consommation d'espace et de protection de l'environnement.

En conclusion, notre PLU datant de 2007 doit être révisé notamment pour être compatible avec le SCoT au niveau de la Trame verte et bleue et pour adapter le rythme de construction. La commune de Mondrainville doit engager la révision de son plan local d'urbanisme d'ici 2023.

Modification la durée hebdomadaire de travail d'un agent technique territorial Délibération N° 2020-26

Considérant l'ouverture d'une 6^{ème} classe à Mondrainville,

Considérant l'effectif croissant des élèves à la cantine,

Considérant l'application des mesures sanitaires liées au Covid-19,

Considérant l'accroissement des tâches de l'agent en charge de la cantine et de l'entretien des locaux scolaires,

Vu la délibération en date du 26 janvier 2015 créant le poste d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 14.53/35^{ème},

Madame le maire propose au conseil municipal d'augmenter la durée hebdomadaire de cet agent d'une heure à compter du 1er octobre 2020 soit 15.53/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition de madame le maire et décide que la durée hebdomadaire de l'adjoint technique territorial passera au 1er octobre 2020 de 14.53/35^{ème} à 15.53/35^{ème}.

Rapport des commissions

Commission voirie

Pour tenter de résoudre le problème récurrent de vitesse excessive de certains automobilistes rue Saint-Denis, Anthony Jeanne, membre de la commission voirie, informe que les membres de la commission se sont rendus sur place le 11 septembre. Il explique que des aménagements pourraient être reconsidérés notamment le changement du sens de la priorité, le repositionnement de certains panneaux et le marquage au sol avec des places de stationnement supplémentaires.

Commission RPI

Le nouveau protocole sanitaire allégé a permis une rentrée scolaire plus sereine explique Ludovic Brault, membre de la commission du RPI. 131 élèves fréquentent l'école primaire : 52 en maternelle et 79 en élémentaire. Pour l'instant et malgré les effectifs importants en garderie le matin et soir, le site de Grainville-sur-Odon est maintenu. Toutefois si les conditions sanitaires devaient évoluer et se durcir, il n'est pas exclu que l'accueil des enfants à la garderie se fasse sur les deux sites.

Affaires diverses

Réparation de l'abri bus

L'abribus endommagé sera réparé dès la semaine prochaine ; L'intervention est prévue sur deux jours. Le montant de sa remise en état par l'entreprise FHD de Verson s'élève à 3 126.67 € TTC, le remboursement de l'assurance est de 2 808.24 €.

Nouvelles consignes du tri sélectif

Le tri devient plus simple à partir du 1er octobre 2020 pour les habitants. En clair, tous les emballages sont à trier, sans exception, dans le sac jaune. Seuls les emballages en verre restent à trier dans les bornes de proximité (aire écologique). Chaque foyer va recevoir dans sa boîte aux lettres un courrier d'information, accompagné d'un mémo tri repositionnable

Quatre règles essentielles sont à retenir :

- les emballages ne doivent pas être emboîtés les uns dans les autres
- les emballages doivent être vidés mais non lavés
- les cartons et briques alimentaires doivent être aplatis
- les emballages doivent être déposés en vrac dans le sac jaune.

Secrétariat de la mairie

Madame le maire informe que Stéphanie Daigremont, nouvelle secrétaire de mairie, prendra ses fonctions le mardi 3 novembre. Les heures d'ouverture au public seront les suivantes : mardi de 10h00 à 12h00 et le vendredi de 14h30 à 18h00.

Madame le maire annonce que l'ordre du jour est épuisé et lève la séance à 22h00.